



26 juillet 2007

Document de travail remis ce jour à la ministre, Mme Kosciusko Morizet.

FERUS , Pays de l'Ours-ADET et le WWF France

Dossier OURS : le gouvernement doit trouver une sortie par le haut.

Une actualité à haut risque du fait des ennemis de l'ours.

Nous entendons des gens proclamer sans se cacher qu'ils vont abattre un ours, voire plusieurs. Nous les voyons **organiser des battues avec des armes, tirer des coups de feu**. Nous lisons que désormais des bergers vont monter la garde auprès de leurs troupeaux avec des fusils et qu'ils n'hésiteront pas à s'en servir.

Dans le même temps nous constatons que l'association qui milite pour la destruction de l'ours impute sans preuve à cet animal la totalité des morts d'ovins et de bovins qui surviennent dans la zone à ours, et réclame l'éradication de l'espèce.

L'ourse Franska chassée par des battues illégales a été contrainte de descendre en plaine. Ce sont les organisateurs de ces battues qui l'ont poussée dans les villages. Et ceux qui sont à l'origine de son déplacement en profitent pour faire croire que l'ours est dangereux pour l'homme.

Heureusement, les gens ne sont pas dupes : *La Dépêche du Midi* a lancé sur internet il y a plusieurs jours un sondage sur la question : "Faut-il capturer l'ourse Franska ?". **Les résultats ont été sans appel, 82 % des votants étaient CONTRE cette capture (*)**.

Nous demandons que les autorités rappellent solennellement, sans attendre une bavure, que **détruire, tenter de détruire ou encourager à détruire une espèce protégée est illégal et inacceptable**. Elles devraient aussi prendre toutes dispositions pour ne pas laisser le champ libre à des personnes irresponsables, armées, capables du pire.

Nous demandons également que des enquêtes soient diligentées sur les menaces anonymes adressées aux agents chargés du suivi de l'ours, aux dirigeants associatifs favorables à l'ours, ainsi que sur les atteintes aux biens commises contre leurs locaux.

Le gérant d'un magasin, d'un restaurant ou d'un hôtel, le responsable d'un syndicat d'initiative, un maire ne peuvent plus afficher une image d'ours comme symbole de la nature dans les Pyrénées, ils ont trop peur des représailles. Est-ce normal ?

Le retour à la sécurité et l'arrêt des agissements illégaux est une condition préalable à toute poursuite de la concertation si l'on veut que cette dernière soit autre chose qu'un simulacre.

Vers une « remise à plat » du dossier ?

Nous constatons que les personnes qui ont encouragé et parfois organisé des battues à l'ours illégaux ont été reçues par la conseillère « environnement » de Nicolas Sarkozy avant de l'être par la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie. Nous lisons (« le Parisien » du 21 juillet) que **le gouvernement « prépare une remise à plat complète du plan de réintroduction » des ours.**

Cette remise à plat peut être l'occasion de faire progresser un dossier complexe. Elle ne doit pas être un slogan destiné à gommer des années de travail rigoureux.

Les pouvoirs publics français auraient-ils honte d'avoir adopté un programme complet de renforcement de la population d'ours bruns dans les Pyrénées, couplé avec un plan de soutien à l'économie de montagne ? **Penseraient-ils qu'on peut débattre de la biodiversité à Paris, et proclamer l'arrêt de toute perte de cette dernière à partir de 2010, tout en la sacrifiant sur le terrain dès qu'elle est confrontée à des intérêts hostiles ?**

L'Etat en s'engageant dans une protection active de l'ours savait qu'une population en bon état signifiait plusieurs dizaines d'ours, qu'ils seraient tous tentés un jour ou l'autre par des moutons si ces derniers n'étaient pas protégés, mais qu'une cohabitation entre l'ours et les activités de montagne était possible si chacun y mettait du sien comme dans d'autres pays d'Europe occidentale.

Une éventuelle « remise à plat » passera par la reprise de toutes les études qui ont été conduites pendant des années pour conclure à la nécessité et à la faisabilité d'un sauvetage des ours dans les Pyrénées.

La question préalable est celle de la présence même de l'espèce dans le massif Pyrénéen. L'ours n'a jamais disparu même s'il a énormément régressé, ce n'est pas une espèce réintroduite. Jusqu'à présent les gouvernements successifs, depuis le vote de la loi sur la protection de la nature en 1976, se sont efforcés d'empêcher les disparitions d'espèces du territoire français et y sont parvenus. **Aucune espèce de vertébré n'a disparu de France en trente ans.** Soutenir que la présence de l'ours n'est pas compatible avec l'élevage, c'est demander qu'on l'éradique (directement en éliminant les individus présents, ou indirectement en empêchant leur reproduction). **Nous n'imaginons pas que le nouveau gouvernement se lance dans une telle aventure, en plein « Grenelle de l'Environnement ».**

Les programmes d'action en faveur de la biodiversité se déroulent sur de longues périodes, ils sont décidés sur la base d'études sérieuses. **Les milieux naturels et les espèces en danger ne survivraient pas à des changements de cap déclenchés par les avatars de la vie politique.**

La question suivante sera celle de la présence d'habitats naturels disponibles et convenables pour l'ours dans les Pyrénées Les études passées ont toutes conclu par l'affirmative, et les ours ont ratifié les études : malgré le braconnage, le taux d'accroissement des ours dans les Pyrénées françaises a été remarquablement élevé depuis le renforcement de 1996/97, plus que dans l'opération « jumelle » de renforcement d'ours du Trentin italien.

La question centrale sera bien sûr celle de l'élevage ovin et de la prédation due à l'ours. Le dossier soumis à la concertation pendant un an (2005_2006) semblait avoir fait le tour de la question mais bien entendu nous ne demandons pas mieux que de revoir tous les aspects. A l'époque on soulignait le **très faible taux de protection des troupeaux**, notamment le **peu de bergers** (176 sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne pour plus de 600 000 moutons). Les éleveurs disent que des troupeaux correctement protégés (c'est à dire dotés de chiens patous bien dressés et surveillés la nuit) ont subi des attaques d'ours meurtrières. Nous demandons que ces faits, s'ils sont avérés, fassent l'objet d'études approfondies et de commentaires de la part d'experts neutres puisque nous pensions que la protection des troupeaux faisait chuter de manière spectaculaire le nombre des attaques et le nombre de brebis perdues.

Nous savons que les aides publiques, importantes (cumulées, elles représentent 60% de l'excédent brut d'exploitation des éleveurs-source DRAF Midi-Pyrénées) sont inférieures pour l'élevage ovin à celles qui sont perçues par l'élevage bovin, et que tous les élevages sont pénalisés dans la PAC par rapport aux cultures intensives de plaine. **Nous n'ignorons pas que les pertes dues à l'ours et les traumatismes suivant les attaques peuvent être insupportables pour ceux qui les subissent.** Les compensations et les aides diverses, si elles sont justement attribuées, ne seront jamais trop élevées. **Mais nous disons toujours que la mort de quelques centaines de brebis par an** (200 en moyenne avant le dernier renforcement, sur plus de 600 000 moutons) **ne légitimera jamais l'éradication du plus important mammifère sauvage d'Europe occidentale.**

Les anti-ours ont soulevé deux nouvelles questions, celle dite du « cantonnement » et celle de la perte de biodiversité que causerait l'ours.

En cas de « remise à plat » nous travaillerons bien volontiers sur ces deux questions aux côtés d'experts indépendants et aux côtés des services de l'Etat auxquels nous faisons confiance a priori.

Le « cantonnement » est un mot vague qui peut orienter les esprits vers deux types de solutions. La première serait un ou plusieurs **engrillagements**, des parcs de vision comme il en existe beaucoup. Elle équivaudrait à éradiquer l'ours des milieux naturels français, elle est évidemment exclue sauf si l'on opte pour cette éradication. La seconde (assez proche du cas de la Slovénie mentionné par les anti-ours) consisterait à créer des parcs nationaux de taille suffisante pour accueillir une population d'ours en bon état de conservation, soit au moins cinquante ours. L'élevage en serait banni, puis se poserait la question de la chasse et de l'exploitation forestière, qui ont fait capoter les projets de **parcs nationaux** dans les Pyrénées (celui des Pyrénées occidentales n'inclut pas, hélas, de forêt à ours). Il faudrait des « cantonnements » de plus de 300 000 hectares cumulés (une femelle occupe entre 5 et 10 000 hectares) reliés entre eux par des « corridors naturels ». Cela ne serait pas mauvais pour l'ensemble de la nature dans les Pyrénées, mais nous sommes réalistes et nous n'y croyons pas.

Pour la biodiversité, nous demandons bien entendu que des scientifiques indépendants se prononcent. Avant l'arrivée des éleveurs, il y a 6000 ans, les prairies naturelles étaient créées par des avalanches, des incendies, et entretenues par des herbivores gros (aurochs, bisons) moyens (chevaux sauvages, cerfs) et petits. La moins mauvaise substitution est le mélange de bovins, de chevaux, de moutons et d'ongulés sauvages, cerfs chevreuils et isards. Mais il n'y a plus que 150 000 vaches et 12 000 chevaux dans les Pyrénées.

Les moutons ne bloquent pas la progression d'espèces végétales qu'ils ne consomment pas (fougères, rhododendrons, saules, aïrelles, genévriers par exemple). Ces plantes envahissent le terrain et favorisent la présence d'insectes qui leurs sont inféodés. A l'inverse le surpâturage des moutons finit par interdire la floraison, la reproduction et finalement la présence de nombreuses espèces végétales, entraînant à sa suite la disparition des insectes qui en dépendaient. Cette tendance s'accroît avec la montée précoce en alpage grâce aux camions, alors qu'autrefois la floraison de printemps intervenait avant l'arrivée des troupeaux. Les produits vétérinaires rejetés par les moutons détruisent les scarabées qui se nourrissent de leurs déjections, et les oiseaux qui mangent ces insectes. Une grande concentration de moutons a déjà provoqué des épidémies de kératoconjonctivite ou de brucellose, mortelles pour les isards et les bouquetins. Enfin les troupeaux laissés libres ne contournent plus les petites zones humides d'altitude, oasis d'une biodiversité rare et concentrée. Leur piétinement et leurs déjections dessèchent les sols et polluent les eaux.

On ne peut donc affirmer que la présence de moutons est dans tous les cas bénéfique pour la biodiversité, cela dépend de la conduite des troupeaux et du nombre de têtes. **On ne peut évidemment pas dire qu'éradiquer l'ours améliorerait la biodiversité, sauf à décréter progressivement que la biodiversité c'est l'ensemble des espèces moins celles qui déplaisent, l'ours pour les uns, le héron ou le renard pour les autres, le frelon ou le moustique pour beaucoup...**

Pour une relance de la concertation

Les protecteurs de l'ours ne souhaitent pas que les autorités prennent des décisions sans avoir examiné sérieusement les données du problème ni surtout avoir entendu toutes les parties. Au contraire. Nous sommes ouverts au dialogue comme toutes les associations concernées par la conservation de la nature dans les Pyrénées, soucieuses d'un développement équilibré de la montagne qui fasse une place à la fois à l'homme et aux espèces sauvages. L'échange d'arguments ne nous fait pas peur, et **nous ne pratiquons ni les coups de gueule, ni les coups de force.**

Nous avons réclamé au moment de la préparation du programme de renforcement de la population d'ours **un véritable débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat public, nous y sommes prêts.** Les ennemis de l'ours prétendent qu'il n'y a pas eu de concertation, ce qui est faux. Les nouveaux gouvernants (comme l'ex-candidate socialiste à l'élection présidentielle) disent qu'il n'y a pas eu assez de concertation, ce qui n'est pas aimable pour les préfets et les précédents ministres. Qu'à cela ne tienne, organisons un débat public avec un dossier préparatoire solide, des réunions sérieuses, des échanges de

propositions bien charpentées, et parlons des moyens pour l'action. Les ennemis de l'ours disent que les Français n'en veulent pas , ce que contredisent toutes les enquêtes d'opinion. Même s'il est curieux de subordonner une politique de protection d'une espèce aux suffrages du public...redemandons leur avis aux Français. Et en attendant, restons dans la légalité.

(*) <http://www.ladepeche.com/asp/sondage> sur la question : "Faut-il capturer l'ourse Franska ?" Résultats au 22 juillet 2007 à 20h : 1646 votants : 18 % "oui" et 82 % "non".